Secrétariat du Grand Conseil

Q 3799

Question présentée par le député : M Gabriel Barrillier

Date de dépôt : 23 octobre 2017

Question écrite

Que fait le canton de Genève dans les programmes scolaires pour faire face à tous les changements que les nouveaux médias impliquent ?

Au printemps 2017, le Forum Interparlementaire Romand (FIR) organisait dans la tour de la TSR un séminaire qui avait pour thème « Les incidences des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la formation de l'opinion, notamment dans les campagnes électorales et les votations ». En présence d'une quarantaine de députées et députés des Grands Conseils des 6 cantons romands, des échanges de haute tenue ont eu lieu grâce à la participation d'intervenants de premier ordre, tels que Gilles Marchand, directeur général de la SSR, Stéphane Benoit-Godet, rédacteur en chef du Temps, et trois experts reconnus dans ce domaine. Lors du débat, des questions relatives à la maîtrise des réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter ou encore Instagram, ainsi qu'aux potentielles dérives qui y sont liées, ont été abordées. Les participants ont perçu l'école comme lieu déterminant pour, notamment, en comprendre les potentiels et former l'esprit critique par rapport à la masse d'informations non filtrées ou traitées, non priorisées et disponibles en total libre-service sur les réseaux internet.

Les pouvoirs publics ont bien compris les enjeux liés à ces nouveaux modes de communication, d'information et de formation de l'opinion. Ils ont donc inclus dans le PER (Plan d'études romand) un chapitre lié aux MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication), développé par des spécialistes du domaine qui tiennent à jour le matériel et les informations liées à ce domaine, dans toute sa complexité. (cf. buts du PER sur les MITIC – http://www.plandetudes.ch/web/guest/fg/cg2/#mitic). A noter aussi l'accord liant la RTS avec la CIIP depuis 2000 installant une collaboration dynamique pour la formation critique aux médias et aux technologies de l'information et de la communication; et qui s'inscrit dans

Q 3799 2/2

les finalités de l'école publique (cf. le site e-mdia.ch, semaine des médias à l'école en Suisse romande).

Toutefois, l'existence depuis fort longtemps de cette collaboration ne garantit nullement son utilisation dans les classes des cantons romands. Aussi les questions suivantes ont été posées aux 6 gouvernements :

- 1. Qu'a entrepris le département de l'instruction publique (DIP) pour que les compétences MITIC soient réellement acquises et attestées par les élèves de notre canton ?
- 2. Dans la mesure où les MITIC ne trouvent pas une place spécifique dans les grilles horaires actuelles, comment le DIP va-t-il veiller à ce que ces compétences cruciales soient acquises dans le cadre des disciplines traditionnelles ?
- 3. Comment le DIP entend-il intégrer les formations nécessaires pour appréhender la transversalité et la complexité des MITIC dans le cursus de formation des enseignants ?
- 4. Quelle suite entend donner le DIP à l'accord signé entre la CIIP et la RTS pour que :
 - sa concrétisation bénéficie régulièrement aux élèves genevois ?
 - débouche sur davantage d'actions de formation à l'intention des enseignants (ce que la RTS développe avec une offre étendue de modules)?

Je remercie vivement le DIP d'éclairer le Grand Conseil sur cette question d'une brûlante actualité